

## DATES DES ACCUEILS DE LOISIRS 2021

VACANCES SCOLAIRES	DATES D'OUVERTURE DES STRUCTURES
VACANCES D'HIVER	DU LUNDI 22 AU VENDREDI 26 FEVRIER  Dates d'inscription : Du 19 au 29 janvier Au service jeunesse de Samer
VACANCES DE PRINTEMPS	DU LUNDI 26 AU VENDREDI 30 AVRIL
VACANCES D'ETE (JUILLET)	DU JEUDI 8 AU VENDREDI 30 JUILLET
VACANCES D'ETE (AOÛT)	DU LUNDI 2 AU VENDREDI 13 AOÛT

Ces dates peuvent être modifiées en fonction des directives du gouvernement face à la COVID



### Emploi Animateur sur la commune de SAMER

Nous sommes actuellement à la recherche **d'animateurs et d'animatrices diplômés(es) BAFA et stagiaires BAFA** pour les petites vacances et celles de cet été.

Vous êtes motivés(e), diplômés(e) ou aides, patients(es) et aimez travailler en équipe, nous serions heureux de vous rencontrer pour construire ensemble ce projet dans l'intérêt des enfants qui nous seront confiés.



Envoyez  **votre CV et lettre de motivation**  à Monsieur Pascal BILLET au service jeunesse de Samer  
247 Avenue Charles de Gaulle 62830 SAMER. Ou par mail à [servicejeunesse.samer@wanadoo.fr](mailto:servicejeunesse.samer@wanadoo.fr)

Pour nous joindre 06 87 32 80 63

### Formation BAFA (Animateur)

La municipalité de Samer organise chaque année une formation BAFA  
(brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)

### Les prochaines sessions à SAMER.

Formation générale BAFA du 1er au 8 mai 2021. Tarif en demi-pension 412 € ou  
350€ en passant au service jeunesse.

Approfondissement BAFA du 1<sup>er</sup> au 6 mars 2021. Tarif en demi-pension 330 € ou  
300€ en passant au service jeunesse.

Possibilité de paiement échelonné. Le règlement total doit être effectué au  
premier jour du stage.

### Conditions d'accès

Etre âgé de 17 ans au premier jour du stage.

Formation en trois étapes à effectuer dans l'ordre, dans un délai de 30 mois  
maximum, pas plus de 18 mois entre la formation Générale et le stage pratique.

Cette formation se déroule en 3 parties :

- 1) Stage de formation générale (8 jours)
- 2) Stage pratique (14 jours effectifs) en situation d'animation en accueil  
de loisirs déclaré.
- 3) Stage d'approfondissement (6 jours) ou de qualification (8 jours  
minimum)

La commune rembourse aux animateurs Samériens 70% sur le stage de base ainsi que 70% sur le stage d'approfondissement (à condition que les stages soient validés)

Le stage pratique effectué sur la commune est rémunéré.

Les animateurs s'engagent à travailler au minimum 3 étés consécutifs pour les accueils de loisirs de la commune.

La première année : la commune rembourse 35% du stage de base.

La deuxième année : la commune rembourse 35% du stage de base et 35% du stage d'approfondissement.

La troisième année : la commune rembourse 35% du stage d'approfondissement.

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

N'hésitez pas à contacter le service jeunesse, directement Monsieur Pascal BILLET au service jeunesse de Samer 247 Avenue Charles de Gaulle 62830 SAMER. Ou par mail à [servicejeunesse.samer@wanadoo.fr](mailto:servicejeunesse.samer@wanadoo.fr)

Pour nous joindre 06 87 32 80 63

### HORAIRES DES OUVERTURES DU SERVICE JEUNESSE EN PERIODE SCOLAIRE 2020-2021



	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9 H 10 ↔ 11 H 30	14 H ↔ 17 H 15 SUR RENDEZ-VOUS
MARDI	9 H ↔ 12 H 15	14 H ↔ 16 H
MERCREDI	9 H ↔ 12 H SUR RENDEZ-VOUS	14 H ↔ 17 H SUR RENDEZ-VOUS
JEUDI	9 H ↔ 12 H 15	14 H ↔ 17 H 15 SUR RENDEZ-VOUS
VENDREDI	9 H ↔ 12 H 15	14 H ↔ 17 H 15